

## **EDITORIAL du 28 janvier 2010.**

Monsieur J.P., conseiller municipal de la commune X, a réagi à ma lettre du député. Il contribue au débat citoyen même si, me reprochant mon parti pris, il n'est pas à labri lui-même de polémique... et du réquisitoire (puisqu'il emploie lui-même le mot) ! Aller/Retour :

*Monsieur,*

*Je pense que c'est en ma qualité de conseiller municipal de X que je reçois votre "lettre du député" et je vous en remercie, bien que je ne partage absolument pas les critiques que vous adressez au gouvernement. Mais vous êtes dans votre rôle d'opposant systématique et je ne vous le reproche pas, sauf que certaines de vos conclusions, adressées sans doute à des lecteurs non avertis, manquent, comme beaucoup de débats parlementaires d'ailleurs, de l'objectivité qui devrait être la règle dans notre société dite civilisée.*

*Je n'en veux pour preuve que les commentaires qui figurent dans les dossiers locaux -les seuls qui m'intéressent d'ailleurs.*

*1. Sur TDF, vous nous dites que le gouvernement se désengage et plus loin que TFD va verser de l'argent aux actionnaires. Question : TDF est-il une entreprise privée ou une entreprise publique ? A propos de dividendes, je vous rappelle qu'ils servent à alimenter les 4% d'intérêts dont on crédite tous les ans vos comptes d'assurance vie ou les 1.25% du livret de caisse d'épargne. Plus fort encore, vous semblez tenir pour acquis qu'il vaut mieux créer des emplois que de rembourser ses dettes. Pourquoi pas, puisque depuis 1981, les gouvernements successifs ont appliqué ce principe avec délectation. Il ne reste plus qu'à l'appliquer au secteur privé !!!!*

*2. Sur l'Hôpital de FIGEAC, je comprends que l'ego des roitelets locaux en prenne un coup, mais je vous rappellerai qu'une partie de la désorganisation des hôpitaux et du gouffre financier qu'elle génère vient en partie des 35 heures - la plus grande pétaudière à laquelle j'ai pu être confronté dans ma vie professionnelle.*

*3. Sur FRANCE TELECOM, bravo pour avoir maintenu le site (quelques emplois), mais j'aimerais la même détermination pour protéger les quelques milliers d'emplois du nord du LOT -votre circonscription- contre un désastre économique annoncé. Ca fait des années que tous les industriels vous demandent de relier ce nord du LOT à l'autoroute. Toujours rien ou si peu !!*

*Par contre les chaînes de production commencent à déménager vers des sites mieux desservis (CHARTRES...). Ce que M MALVY a fait pour FIGEAC est il si difficile de le faire pour nous.*

*J'arrête là mon réquisitoire non sans avoir une pensée émue pour cette grande réalisation qui s'appelle le LOT navigable et dont beaucoup de vos lecteurs aimeraient sans doute savoir combien ça a coûté et combien ça va encore coûter au contribuable et surtout pour quelles retombées en termes d'emplois et de recettes directes et indirectes. Si vous aviez eu, vos amis politiques et vous-même, le souci de l'intérêt général, il y avait sans doute d'autres façons d'employer nos impôts.*

*Espérant que 2010 fera retrouver aux uns et aux autres un peu plus de sagesse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.*

*J.P.*

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel du 20 janvier courant et de vos commentaires relatifs aux dossiers locaux évoqués dans ma dernière « Lettre du Député ».

Nous ne partageons pas la même analyse, nous ne nous convainçons pas, je suis quand même heureux que ma lettre ne laisse pas indifférent. Je me permets, néanmoins, de vous communiquer des éléments d'informations ou précisions complémentaires sur les dossiers « locaux » en regrettant toutefois que ce qui fait l'essence du travail parlementaire ne nous intéresse pas !

## 1 / Dossier TDF :

De 1974 à 2009, les salariés de TDF sont passés de l'ORTF en situation de monopole à un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) puis au groupe France-Télécom, qui a finalement vendu TDF à un groupe d'investisseurs, par un montage financier de type LBO\*, et au sein duquel l'Etat est encore actionnaire à hauteur de 24% du capital par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts. Dès lors, il est évident que ce type de montage financier se fait obligatoirement au détriment des salariés et au seul profit des actionnaires.

*\* Le **leveraged buy-out** (LBO) est le terme anglais pour financement d'acquisition par emprunt, consistant à racheter une société en ayant recours à l'endettement bancaire en générant un effet de levier facilitant l'acquisition et la défiscalisation du projet. Plusieurs investisseurs acquièrent une entreprise (la cible) via une société holding créée pour l'occasion (souvent désignée sous le nom générique de Newco), qui s'endettera autant que la capacité de remboursement de la société cible le permettra, et qui sera capitalisée, par les acquéreurs, uniquement à hauteur du solde du prix d'acquisition (effet de levier). Le nouveau groupe constitué de la holding et de la cible, pourra bénéficier du régime de l'intégration fiscale qui permettra de diminuer sa base d'imposition du montant des intérêts de la dette d'acquisition (effet de levier fiscal).*

Une remarque enfin sur le terme dividendes : vous savez bien qu'il n'y a pas de commune mesure entre l'intérêt du livret A, l'intérêt des contrats d'assurance vie à capitalisation et la rémunération des actionnaires des sociétés cotées au CAC 40.

## 2 / Hôpital de Figeac :

On peut parler des 35 h. à l'hôpital, cela ne me gêne pas ; à l'époque, je suis de ceux qui ont alerté mon groupe politique et le parti auquel j'appartiens des difficultés d'application pratiques dans ce secteur. Je vous laisse l'appréciation sur l'égo des roitelets locaux... elle pourrait facilement vous être retournées en d'autres parties du territoire (lotois ou français).

Au motif souvent purement comptable que prône le gouvernement pour engager ses « réformes » territoriales - la réforme de la carte judiciaire en est la preuve avec, par exemple, la fermeture du Conseil des Prud'hommes et du Tribunal d'Instance à Figeac – je réponds qu'il est nécessaire de prendre en considération, dans toute politique d'aménagement du territoire, d'autres critères, moins mesurables financièrement, tels que la qualité des services et des soins rendus, le bassin de vie couvert par son implantation, les actes chirurgicaux possibles ... Et une récente enquête nationale classe l'hôpital de Figeac parmi les meilleurs hôpitaux de proximité. (Cf. Article de la Dépêche du Midi du 10 janvier 2010).

## 3 / France-Télécom / Déviation Nord du Lot :

Quelle attaque en règle, quelle mauvaise polémique et que d'erreurs (voulues) de jugement dans le même paragraphe !

L'emploi est primordial ; ceux qui le créent doivent être reconnus ; ceux qui risquent de le perdre doivent être entendus. C'est ce que j'ai fait avec les salariés de France Télécom. Mais je n'oppose pas quelques emplois et les milliers d'autres, ceux du nord du Lot...

Cela vous amène à évoquer mon « absence » de volonté politique pour protéger et préserver les emplois du nord du Lot, au motif qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, une liaison routière correcte vers l'autoroute.

Il faut être de mauvaise foi pour sembler ignorer le contexte difficile de toute opération de cette importance.

Ce dossier dépend, vous le savez, du Conseil Général du Lot, et n'a pas grand-chose à voir avec le travail d'un député. Pour autant, je ne m'en désintéresse pas et avec les sénateurs Milhau et Miquel, nous le prenons au sérieux.

Ce dossier a fait l'objet d'études et de nombreux tracés ont été envisagés ; il prend en considération, obligatoirement, de nombreux critères et impacts liés à cet investissement (critères environnementaux, sociaux, démographiques, économiques, ...) et son financement est inscrit. La mise en place d'un comité de suivi sur cette liaison en 2009 témoigne, contrairement à vos propos, de cette volonté publique de faire avancer ce dossier le plus concrètement.

Vous évoquez ensuite ANDROS puisque vous parlez de Chartres ; rien du Lot n'a déménagé à AUNEAU et notre Communauté de Communes s'engage souvent avec l'entreprise et crée les conditions locales de l'accompagnement de l'emploi : services à la personne, accueil enfance/jeunesse, infrastructures sportives...

#### **4 / Navigabilité du Lot :**

On ne peut, à la fois, se prévaloir d'un vivre dans un département à fort potentiel touristique, et critiquer certains aménagements. Cette réalisation, du Conseil Général du Lot, a permis la création de nombreux emplois dans le sud du Lot, tout en mettant en valeur un patrimoine auparavant délaissé. Les coûts sont connus et il est plus logique de les rechercher dans les publications du Conseil Général du Lot que dans La Lettre du Député.

La fin de vos « quelques commentaires » ne fait donc pas vraiment dans la sagesse que vous appelez de vos vœux ! Je répondrais dans un prochain édito de mon site internet à votre assertion selon laquelle « vous semblez tenir pour acquis qu'il vaut mieux créer des emplois que de rembourser la dette » car c'est sur ce thème que j'interviendrais la semaine prochaine à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Loi de Finances Rectificatives pour 2010... mais il faut que je me fasse à l'idée... que cela ne vous intéresse pas !

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean LAUNAY